COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIC, branche Éducation Routière de la FNAA

Mercredi 25 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEFENSE DES ECOLES DE CONDUITE

L'UNIC GAGNE CONTRE PERMICIBLE

MONITEURS INDEPENDANTS, AUTO-ECOLES DITES EN LIGNE, LOUEURS DE VEHICULES DOUBLE-COMMANDES AVEC TUTEURS, LES AVENTURIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DOIVENT ETRE STOPPES !

L'UNIC, Branche Education Routière de la FNAA et syndicat représentatif des écoles de conduite, met tout en œuvre pour défendre les intérêts des professionnels de l'enseignement de la conduite.

L'UNIC réaffirme son ouverture aux réformes pour moderniser la profession, mais ne peut accepter de voir se développer des concurrences déloyales en parfaite violation de la réglementation en vigueur. Il n'est plus possible de tolérer toute forme d'enseignement illégal de la conduite mettant en péril nos entreprises mais aussi, les candidats ainsi exposés à des personnes dépourvues d'agrément.

Aussi, dans la continuité de sa stratégie de défense basée sur des actions juridiques de fond à l'instar de l'appel gagné contre la société ORNIKAR, l'UNIC a assigné en référé la SARL PERMICIBLE devant la justice, en vue de faire cesser ses activités.

Une fois encore, la justice donne raison à l'UNIC.

Cette société se présentait comme une société de location courte durée de véhicules auto-écoles proposant des formules avec « tuteurs » rémunérés comportant en outre des services tels que conseils, tests, notations …

Bien entendu, ni la SARL PERMICIBLE ni ses tuteurs ne disposaient d'agrément en parfaite violation de la réglementation en vigueur.

La Justice vient de la condamner à cesser d'exploiter et d'exercer l'enseignement de la conduite de véhicules ainsi qu'à fermer sous astreinte son site internet actuel.

L'enseignement de la conduite, faut-il le rappeler, joue un rôle primordial en amont pour permettre aux futurs conducteurs de rouler en toute sécurité pour eux-mêmes mais aussi pour la collectivité.

L'UNIC invite toutes les écoles de conduite à la rejoindre.